

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 6 MARS 1849.

---

Crédit supplémentaire de 99,200 francs au Département des  
Affaires Étrangères.

---

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

---

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de loi tendant à ouvrir au Ministère des Affaires Étrangères un crédit supplémentaire de 99,200 francs, destiné à couvrir l'insuffisance des allocations votées au Budget de l'exercice 1847, pour les dépenses du pilotage et pour celles de la police maritime.

#### *Dépenses du pilotage.*

Les produits des droits de pilotage étaient évalués, au Budget des Voies et Moyens de 1846, à 400,000 francs. Ils ont été portés à 550,000 francs à celui de 1847; mais une erreur fit que l'on perdit de vue la corrélation qui existe entre ces produits et les dépenses du pilotage, le crédit affecté à ces dépenses ayant été maintenu au Budget du Ministère des Affaires Étrangères de 1847 tel qu'il avait été voté au Budget précédent.

Il importe, en effet, de remarquer que les dépenses du pilotage suivent nécessairement le mouvement de la navigation, auquel se lie le mouvement des produits, les pilotes recevant, à titre de traitement, une remise proportionnelle aux droits de pilotage payés par les navires qu'ils ont pilotés.

Le produit de ces droits s'est élevé, en 1847, à . . . . fr.	595,200 »
Les dépenses du pilotage, pour lesquelles il n'a été alloué qu'un crédit de 350,520 francs, ont atteint environ . . . . .	445,520 »
De sorte que si, d'une part, l'insuffisance de crédit est de 95,000 francs, d'autre part, l'excédant des recettes sur les dépenses demeure fixé à . . . . .	149,680 »
	<hr style="width: 100%;"/>

*Dépenses de la police maritime.*

Le produit des droits de police maritime a été porté, au Budget des Voies et Moyens de 1847, à la somme de 34,000 francs. Ces prévisions ont été dépassées par suite du grand nombre de navires partis avec des émigrants, et la recette s'est élevée à . . . . . fr. 49,365 25

Les dépenses de ce service figurent au Budget de la Marine pour la somme de . . . . . fr. 32,800 »

Le crédit supplémentaire demandé pour solder les dépenses de cet exercice est de . . . . . 4,200 »

37,000 »

Excédant de la recette sur les dépenses . . . . . fr. 12,365 25

Cette augmentation de dépense de 4,200 francs provient presque entièrement des vacations payées, en vertu de l'arrêté royal du 14 mars 1843, aux experts chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants; la recette excède encore cependant la dépense de fr. 12,365 25 c<sup>s</sup>.

*Le Ministre des Finances,*

**FRÈRE-ORBAN.**



## PROJET DE LOI.

**Léopold,**

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir, salut :*

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères  
et des Finances,

Nous AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, aux  
Chambres législatives, le projet de loi dont la teneur suit :

## ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département des Affaires Étrangères (*Ma-  
rine*) un crédit supplémentaire :

A. De quatre-vingt-quinze mille francs (95,000 francs) dont est augmenté le chapitre IV du Budget de la Marine pour l'exercice 1847 ( <i>Pilotage</i> ). . . . . fr.	95,000 »
B. De quatre mille deux cents francs (4,200 francs) dont est augmenté le chapitre VII du même Budget ( <i>Police maritime</i> ) . . . . .	4,200 »
Ensemble. . . fr.	<u>99,200 »</u>

Donné à Bruxelles, le 28 février 1849.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Les Ministres des Affaires Étrangères  
et des Finances,*

C. D'HOFFSCHMIDT.

FRÈRE-ORBAN.